



# FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date d'émission : 12-févr.-2015

Date de révision 03-avr.-2024

Numéro de révision 1.01

## 1. IDENTIFICATION

<b>Nom du produit</b>	Spic and Span® Nettoyant désinfectant tout usage et pour vitres en vaporisateur - Fait de concentré
<b>Code(s) du produit</b>	3-05
<b>Identificateur de produit</b>	92041835_DIL_PROF_NG
<b>Type de produit</b>	Produit fini - Professionnel
<b>Utilisation recommandée</b>	Désinfectant.
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Utilisez seulement comme dirigé sur l'étiquette.
<b>Fabricant</b>	Procter & Gamble 1 P&G Plaza Cincinnati, Ohio 45202  Procter & Gamble Inc. P.O. Box 355, Station A Toronto, ON M5W 1C5
<b>Courriel</b>	pgsds.im@pg.com
<b>Numéro d'appel d'urgence</b>	Transport (24 Heure) CHEMTREC - 1-800-424-9300 (États-Unis / Canada) or 1-703-527-3887 Mexique sans frais dans la campagne: 01-800-681-9531

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classifié sous 29CFR 1910.1200 (d) et le Règlement Canadien sur les Produits Dangereux comme suit:

Non classé. Cette matière n'est pas considérée comme dangereuse selon Hazard Communication Standard (la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses) d'OSHA (29 CFR 1910.1200).

<b>Mentions de danger</b>	Aucun
<b>Pictogrammes de danger</b>	Aucun

<b>Conseils de prudence</b>	Aucun
-----------------------------	-------

<b>Conseils de prudence - Réponse</b>	Aucun
---------------------------------------	-------

<b>Conseils de prudence - Entreposage</b>	Aucun
---	-------

<b>Conseils de prudence - Élimination</b>	Aucun.
---	--------

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Les ingrédients sont répertoriés selon 29CFR 1910.1200 Annexe D et l' Règlement Canadien sur les Produits Dangereux

Nom chimique	Synonymes	Secret commercial	CAS No.	% en poids
Butoxydiglycol	Butoxydiglycol	Oui	112-34-5	0.5 - 1.5
Quaternary ammonium compounds, C12-14-alkyl((ethylphenyl)methyl)dimethyl, chlorides	Quaternary ammonium compounds, C12-14-alkyl((ethylphenyl)methyl)dimethyl, chlorides	Oui	85409-23-0	0.1 - 1
Benzalkonium Chloride	Benzalkonium Chloride	Oui	61789-71-7	0.1 - 1

Renseignements complémentaires Concentrations réelles retenues à titre de secret d'affaires conformément à la HPR Canadienne

### 4. PREMIERS SOINS

#### Description des premiers soins

- Contact avec les yeux** Rincer abondamment à l'eau. Obtenir immédiatement des soins médicaux si l'irritation persiste.
- Contact avec la peau** Rincer abondamment à l'eau. Appeler un médecin si l'irritation évolue et persiste.
- Ingestion** Boire un ou deux verres d'eau. NE PAS faire vomir. Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent.
- Inhalation** Amener la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

#### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin Traiter en fonction des symptômes.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés** Poudre chimique sèche, CO2, mousse antialcool ou eau pulvérisée. Produit chimique. Mousse antialcool.
- Moyens d'extinction inappropriés** Aucun.
- Danger particulier** Aucun connu.
- Équipement de protection particulier pour les pompiers** Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.
- Dispositions particulières** Aucun.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

#### Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

**Précautions personnelles** Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

**Conseils pour les services  
d'intervention d'urgence**

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

**Précautions relatives à  
l'environnement**

Ne pas laisser pénétrer dans les voies d'eau  
Ne pas rejeter le produit dans les étendues d'eau naturelles sans prétraitement ou dilution adéquate

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

**Méthodes de confinement**

Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

**Méthodes de nettoyage**

Contenir un déversement, recueillir ensuite avec un matériau absorbant non combustible (par ex., sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et placer dans un contenant pour élimination selon les règlements locaux et nationaux (voir la section 13).

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

**Conseils sur la manutention  
sécuritaire**

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Conserver hors de la portée des enfants.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

**Conditions d'entreposage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé.

**Produits incompatibles**

Aucun connu.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Paramètres de contrôle**

**Directives relatives à l'exposition**

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Pas de lignes directrices d'exposition pertinentes pour d'autres ingrédients

**Contrôles techniques appropriés**

**Mesures techniques**

**Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:**  
S'assurer une ventilation adéquate

**Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):**  
Lorsque cela est raisonnablement faisable, la ventilation doit se faire par aspiration aux postes de travail et il doit y avoir une extraction générale convenable

**Équipement de protection  
individuelle**

**Protection des yeux**

**Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:**  
Aucun équipement de protection particulier requis

**Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):**  
Utilisez des lunettes de protection



Réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Matières incompatibles	Aucun en particulier.
Produits de décomposition dangereux	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Renseignements sur le produit

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Aucun effet connu.
Contact avec la peau	Aucun effet connu.
Ingestion	Aucun effet connu.
Contact avec les yeux	Aucun effet connu.

#### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Toxicité aiguë	Aucun effet connu.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Aucun effet connu.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Aucun effet connu.
Sensibilisation de la peau	Aucun effet connu.
Sensibilisation des voies respiratoires	Aucun effet connu.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucun effet connu.
Toxicité pour la reproduction	Aucun effet connu.
Toxicité pour le développement	Aucun effet connu.
STOT - exposition unique	Aucun effet connu.
STOT - exposition répétée	Aucun effet connu.
Danger par aspiration	Aucun effet connu.
Cancérogénicité	Aucun effet connu.

### Renseignements sur les composants

Nom chimique	CAS No.	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Butoxydiglycol	112-34-5	5530 mg/kg (RAT)	2764 mg/kg (RABBIT)	30 mg/L (RAT)
Benzalkonium Chloride	61789-71-7	344 mg/kg (RAT)	3340 mg/kg (RABBIT)	-
Quaternary ammonium compounds, C12-14-alkyl((ethylphenyl)methyl)dimethyl, chlorides	85409-23-0	344 mg/kg (RAT)	2300 mg/kg (RABBIT)	-

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### écotoxicité

Le produit ne devrait pas être dangereuse pour l'environnement.

Persistance et dégradation	Aucun renseignement disponible.
Potentiel de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible.
Mobilité	Aucun renseignement disponible.
Autres effets nocifs	Aucun renseignement disponible.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Disposal methods

<b>Déchets de résidus/produits inutilisés</b>	L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.
<b>Emballage contaminé</b>	L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

**Codes Californie déchets dangereux<sup>331</sup>  
(non-ménage de réglage)**

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b><u>DOT</u></b>	Non réglementé
<b><u>IMDG</u></b>	Non réglementé
<b><u>IATA</u></b>	Non réglementé

### 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

#### RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX AMÉRICAINS

#### **CERCLA**

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit.

#### **Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, Section 112, Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (voir 40 CFR 61)**

Ce produit ne contient aucune substance reconnue comme un polluant de l'air dangereux (HAPS) sous la section 112 des amendements du Clean Air Act de 1990

#### **Loi sur la qualité de l'eau**

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

#### **FIFRA**

Cette dilution est fabriquée à partir d'un produit pesticide enregistré par l'Environmental Protection Agency des États-Unis et est soumise à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité (FDS) et pour les étiquettes sur le lieu de travail des produits chimiques non pesticides. Les informations sur les dangers requises sur l'étiquette du pesticide (EPA Reg No. 3573-96) sont reproduites ci-dessous. L'étiquette du pesticide comprend également d'autres informations importantes, notamment le mode d'emploi.

Numéro d'enregistrement 3573-96

DANGER

Corrosif

Provoque des lésions oculaires irréversibles et des brûlures cutanées

NOCIF EN CAS D'ABSORPTION PAR LA PEAU

Nocif par inhalation

#### Réglementations des Etats

Ce produit ne contient aucune substance réglementée par des règlements d'État sur le droit à l'information.

#### Proposition 65 de la Californie

Ce produit n'est pas assujéti à l'avertissement d'étiquetage en vertu de la Californie Proposition 65.

#### Inventaires internationaux

##### ÉTATS-UNIS

Tous les composants ajoutés intentionnellement de ce produit (s) sont répertoriés dans l'inventaire TSCA des États-Unis

##### Canada

Ce produit est en conformité avec la LCPE pour l'importation par P&G

#### Légende

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LCPE - Loi canadienne sur la protection de l'environnement

## 16. AUTRES INFORMATIONS

#### HMIS

#### NFPA

Date d'émission : 12-févr.-2015

Date de révision 03-avr.-2024

#### **Avis de non-responsabilité.**

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

**Fin de la fiche signalétique**